

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du jeudi 31 octobre 2024 à 14:30

Lieu : 34, route de Nol, 88120 LE SYNDICAT

- CONDITIONS DE VENTE -

VENTE AUX ENCHERES judiciaire - VEHICULES – MATERIEL A BOIS - OUTILLAGE

visite le 31/10/2024 de 14 h à 14h30

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Judiciaire : 14,28 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIV LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés,tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
--------	---	------------	-------------	-----------

1 ● R1365-1 Table et sept chaises et fauteuils dépareillés

30



2 ● R1365-2 Réfrigérateur Waltham

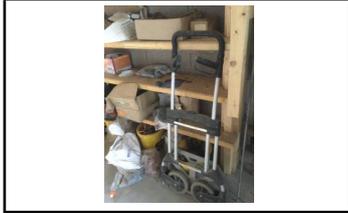
30



3 ● R1365-3 Vaisselle et four

15



N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
4	●	R1365-4	Plaque de cuisson vitrocéramique	10
				
5	●	R1365-5	Dérouleur électrique	20
				
6	●	R1365-6	Une armoire	5
				
8	●	R1365-8	Petit materiel, environ 60 arrêt neige zinguerie couleur 7016 gris foncé, contre crochet couleur zinc environ 200, cavalier vulco environ 250, agraphes bardage environ 200, clips pour faitières environ 200,	200
				
9	●	R1365-9	Un chariot	20
				
10	●	R1365-10	Une échelle double transformable Mac Alister	90
				

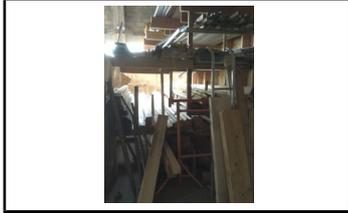
N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
11	●	R1365-11	Un escabeau 5 marches	40
				
12	●	R1365-12	Un escalier quatre marches centaure	40
				
13	●	R1365-13	Une boudineuse pour zinguerie 2 mètres	90
				
14	●	R1365-14	Une tronçonneuse Écho	60
				
15	●	R1365-15	Un ensemble de visserie	40
				
16	●	R1365-16	Un lot de visserie, et divers	40
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
17	●	R1365-17	Bidons huile hydrolique et gasoil	20
				
18	●	R1365-18	Une pince pour contre crochet	30
				
19	●	R1365-19	Pistolet à clous Paslode IM90Ci	60
				
20	●	R1365-20	Pistolet Paslode Im65a	50
				
21	●	R1365-21	Pistolet Paslode IM90	60
				
22	●	R1365-22	Visseuse perceuse, perforateur et chargeur Aeg	70
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
23	●	R1365-23	Ponceuse Makita	50
				
24	●	R1365-24	Deux meuleuses Makita et Far Tools	10
				
25	●	R1365-25	Un projecteur Led	5
				
26	●	R1365-26	Scie circulaire Mafell	10
				
27	●	R1365-27	Deux bouteilles gaz et un brûleur	30
				
28	●	R1365-28	Une butée numérique pour scie radiale Reekon Caliber M1	50
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
29	●	R1365-29	Un dérouleur électrique	30
				
30	●	R1365-30	Groupe électrogène 230v 3 Ampères Thunderbolt generato	100
				
31	●	R1365-31	Une scie radiale Bosch	50
				
32	●	R1365-32	Une scie à format Roland avec accessoires	1500
				
33	●	R1365-33	Un aspirateur ensacheur triphasé modèle RDC 3800, Dust Collector	400
				
34	●	R1365-34	Un nettoyeur haute pression Comète KP pro 3.10 Extra, diesel et électrique	80
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
35	●	R1365-35	Une toupie Griggio année 1989 modèle T2000;numero 6159 avec entraîneur	120
				
36	●	R1365-36	Une raboteuse Guillet LNF numéro 190	120
				
37	●	R1365-37	Une toupie Guillet avec entraîneur modèle QFA numero 2336	120
				
38	●	R1365-38	Une calibreuse Vetmac Spa. Type PL/105 -1100. numero 7070076 année 1960	120
				
39	●	R1365-39	Une scie circulaire sur table évolution	90
				
40	●	R1365-40	Une caisse à outils deux boites Milwaukee	70
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
41	●	R1365-41	Une échelle deux brins Neressy	60
				
43	●	R1365-43	Une échelle Macc alu deux brins	90
				
45	●	R1365-45	Montant ossatures bois 45 / 145 Mm/ 13 m , 24 pièces 15 euros par lame	100
				
46	●	R1365-46	Tronçonneuse Makita	90
				
47	●	R1365-47	Perforateur Makita	70
				
48	●	R1365-48	Bois et frisette pvc	50
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
49	●	R1365-49	Une plieuse Maad ZG 2000	350
				
50	●	R1365-50	Une tôle alu et 5 tôles en galvanisé acier laqué	20
				
51	●	R1365-51	Bouteille et fer à souder	40
				
52	●	R1365-52	Table et divers	5
				
53	●	R1365-53	Échelle un brin	5
				
54	●	R1365-54	Véhicule immatriculé FM-697-VM , de Marque RENAULT , Modele MASTER III CAMIONNETTE 2.3 DCI 180 FWD L2H2 ENERGIE DCI 180 BVR GRAND CONFORT , le 14/05/2020, de couleur BLANC AVEC LOGOS, de Genre CAM, N° de Série VF1MA000764450209, Type MAFM004STG153D3T0, de cylindrée 2299 cm3, d'une puissance Maximale de 132 Kw, Puissance Administrative de 8 CV Fiscaux, Energie GO, ayant 138811 kms, Date de première Immatriculation 31/12/2019 , Nbr de place assises : 3, Avec certificat d'immatriculation , sans controle technique, Véhicule avec 1 clé , non tournant, ne démarre plus	15000
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
55	●	R1365-55	Remorque deux essieux	200
				
56	●	R1365-56	Stock de bois divers et isolants	80
				
57	●	R1365-57	Un lot d'une quinzaine de boîtes de visserie	50
				
58	●	R1365-58	Un touret à meuler	10
				
59	●	R1365-59	Une tronçonneuse Stihl et une machine à aiguiser les chaînes	120
				
60	●	R1365-60	Un bureau bois avec une chaise	5
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
61	●	R1365-61	Une imprimante scanner Hp	10
				
62	●	R1365-62	Une fourche de grue à palette (lève palette)	150
				
63	●	R1365-63	Un bureau, deux fauteuils visiteurs, une chaise sténo et un meuble bas.	40
				
64	●	R1365-64	une plastifieuse	10
				
65	●	R1365-65	bac de grue	200
				
66	●	R1365-66	cercluse	20
				

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim.Bas
67	●	R1365-67	outillage	20
				
68	●	R1365-68	Treuil	20
				
69	●	R1365-69	mortier	50
				